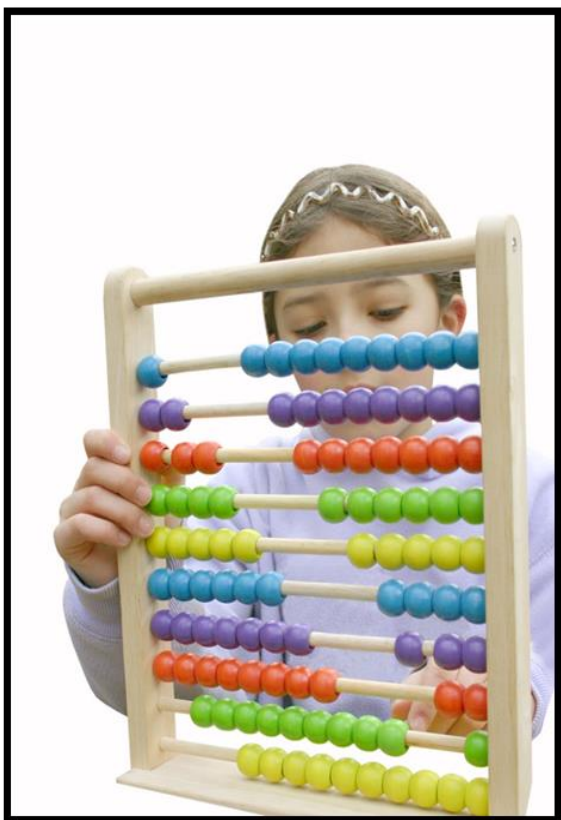




Planification annuelle 2023-2024

Musique



Musique, 1^{re} année

Compétences développées par l'élève

Inventer des pièces vocales ou instrumentales	Avec le soutien de son enseignant, l'élève apprend à inventer de courtes pièces musicales.
Interpréter des pièces musicales	Avec le soutien de son enseignant, l'élève apprend à interpréter de courtes pièces vocales et instrumentales. Il utilise sa voix et quelques instruments simples. Il apprend quelques connaissances liées à la musique.
Apprécier des œuvres musicales, ses réalisations et celles de ses camarades	Avec l'aide de son enseignant, l'élève nomme des contenus présents dans l'œuvre musicale. Il apprend à faire des liens entre ce qu'il a ressenti et l'œuvre entendue.

Le programme de musique comprend trois compétences à développer.

Cependant, un seul résultat apparaîtra au bulletin.

Tout au long de la première année, l'élève développe les trois compétences avec le soutien de son enseignant.

Principales évaluations et résultats inscrits au bulletin

1 ^{re} étape (20 %) Du 29 août au 03 novembre		2 ^e étape (20 %) Du 06 novembre au 16 février		3 ^e étape (60 %) Du 19 février au 21 juin		
Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Y aura-t-il un résultat inscrit au bulletin?	Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Y aura-t-il un résultat inscrit au bulletin?	Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Épreuves obligatoires MELS / CS	Résultat inscrit au bulletin
	Non	Création 1 L'élève devra inventer une mélodie simple à l'aide d'instruments simples. L'élève devra interpréter une pièce à la voix L'élève devra écouter et commenter une œuvre musicale.	Oui Oui Oui	Création 2 L'élève invente en équipe une courte mélodie à l'aide d'un instrument simple. L'élève interprète en équipe une pièce à l'instrument et à la voix.	Non	Oui Oui Oui

Musique, 2^e année

Compétences développées par l'élève

Inventer des pièces vocales ou instrumentales

L'élève apprend à inventer de courtes pièces musicales et à utiliser des éléments mélodiques.

Interpréter des pièces musicales

L'élève interprète de courtes pièces vocales et instrumentales. Il apprend quelques connaissances liées au langage musical. Il utilise sa voix et quelques instruments simples. Il tient compte des gestes de direction (début et fin de la pièce, nuances, etc.).

Apprécier des œuvres musicales, ses réalisations et celles de ses camarades

L'élève nomme des contenus présents dans l'œuvre musicale. Il apprend à faire des liens entre ce qu'il a ressenti et l'œuvre entendue. Il utilise le vocabulaire propre à la discipline.

Le programme de musique comprend trois compétences à développer.
Cependant, un seul résultat apparaîtra au bulletin.

Tout au long de la deuxième année, l'élève devient de plus en plus autonome pour exécuter les tâches demandées.

Principales évaluations et résultats inscrits au bulletin

1 ^{re} étape (20 %) Du 29 août au 03 novembre		2 ^e étape (20 %) Du 06 novembre au 16 février		3 ^e étape (60 %) Du 19 février au 21 juin		
Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Y aura-t-il un résultat inscrit au bulletin?	Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Y aura-t-il un résultat inscrit au bulletin?	Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Épreuves obligatoires MELS / CS	Résultat inscrit au bulletin
	Non	L'élève devra inventer, en équipe, une courte musique, à l'aide d'instruments simples.	Oui	L'élève interprète en équipe une pièce à la flûte.	Non	Oui
		L'élève devra interpréter en équipe une pièce vocale.	Oui	L'élève participe à une création collective avec divers instruments.		Oui
		L'élève devra utiliser le vocabulaire adéquat pour commenter une œuvre musicale.	Oui	L'élève commente une œuvre en démontrant le vocabulaire adéquat.		Oui
				L'élève réagit corporellement à une œuvre démontrant sa capacité à repérer des éléments musicaux.		

Musique, 3^e année

Compétences développées par l'élève

Inventer des pièces vocales ou instrumentales	Avec l'aide de l'enseignant, l'élève apprend à utiliser certaines étapes de la démarche de création. À la suite, d'expérimentations variées, il exploite des éléments du langage musical, des moyens sonores et des structures, tout en enrichissant ses idées grâce au partage avec les autres.
Interpréter des pièces musicales	L'élève apprend à interpréter des pièces de styles variés avec sa voix et différents instruments. Il commence à décrire son interprétation. Il tient compte des gestes de direction (début et fin de la pièce, nuances, etc.).
Apprécier des œuvres musicales, ses réalisations et celles de ses camarades	En utilisant de façon adéquate le vocabulaire disciplinaire, l'élève décrit des éléments de contenu présents dans la réalisation ou dans l'œuvre musicale.

Le programme de musique comprend trois compétences à développer.
Cependant, un seul résultat apparaîtra au bulletin.

Tout au long de la troisième année, l'élève développe les trois compétences avec le soutien de son enseignant.

Principales évaluations et résultats inscrits au bulletin

1 ^{re} étape (20 %) Du 29 août au 03 novembre		2 ^e étape (20 %) Du 06 novembre au 16 février		3 ^e étape (60 %) Du 19 février au 21 juin		
Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Y aura-t-il un résultat inscrit au bulletin?	Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Y aura-t-il un résultat inscrit au bulletin?	Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Épreuves obligatoires MELS / CS	Résultat inscrit au bulletin
	Non	L'élève devra inventer en équipe une courte mélodie à l'aide d'instruments simples ou de moyens TIC. L'élève devra interpréter en équipe une pièce vocale et au ukulélé. L'élève devra utiliser le vocabulaire adéquat pour commenter une œuvre musicale.	Oui Oui Oui	L'élève invente en équipe une pièce musicale à l'aide de moyens TIC. L'élève interprète en équipe une pièce à l'instrument et à la voix. L'élève étudie la structure d'une œuvre musicale et la commente.	Non	Oui Oui Oui

Musique, 4^e année	
Compétences développées par l'élève	
Inventer des pièces vocales ou instrumentales	Avec l'aide de l'enseignant, l'élève apprend à utiliser certaines étapes de la démarche de création. À la suite, d'expérimentations variées, il exploite des éléments du langage musical, des moyens sonores et des structures, tout en enrichissant ses idées grâce au partage avec les autres.
Interpréter des pièces musicales	L'élève apprend à interpréter des pièces de styles variés avec sa voix et différents instruments. Il commence à décrire son interprétation. Il tient compte des gestes de direction (début et fin de la pièce, nuances, etc.).
Apprécier des œuvres musicales, ses réalisations et celles de ses camarades	En utilisant de façon adéquate le vocabulaire disciplinaire, l'élève décrit des éléments de contenu présents dans la réalisation ou dans l'œuvre musicale.
Le programme de musique comprend trois compétences à développer. Cependant, un seul résultat apparaîtra au bulletin. Tout au long de la troisième année, l'élève développe les trois compétences avec le soutien de son enseignant.	

Principales évaluations et résultats inscrits au bulletin						
1^{re} étape (20 %) Du 29 août au 03 novembre		2^e étape (20 %) Du 06 novembre au 16 février		3^e étape (60 %) Du 19 février au 21 juin		
Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Y aura-t-il un résultat inscrit au bulletin?	Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Y aura-t-il un résultat inscrit au bulletin?	Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Épreuves obligatoires MELS / CS	Résultat inscrit au bulletin

	Non	L'élève devra inventer en équipe une courte mélodie à l'aide d'instruments simples ou de moyens TIC. L'élève devra interpréter en équipe une pièce vocale et au ukulélé. L'élève devra utiliser le vocabulaire adéquat pour commenter une œuvre musicale.	Oui Oui Oui	L'élève invente en équipe une pièce musicale à l'aide de moyens TIC. L'élève interprète en équipe une pièce à l'instrument et vocalement L'élève étudie la structure d'une œuvre musicale et la commente.	Non	Oui Oui Oui
--	------------	--	---	--	------------	---

Musique, 5^e année

Compétences développées par l'élève

Inventer des pièces vocales ou instrumentales	Avec l'aide de l'enseignant, l'élève apprend à utiliser chacune des étapes de la démarche de création. À la suite, d'expérimentations variées, il exploite des éléments du langage musical, des moyens sonores et des structures, tout en enrichissant ses idées grâce au partage avec les autres.
Interpréter des pièces musicales	L'élève apprend à interpréter des pièces de styles variés avec sa voix et différents instruments. Il commence à décrire son interprétation. Il tient compte des gestes de direction (début et fin de la pièce, nuances, etc.).
Apprécier des œuvres musicales, ses réalisations et celles de ses camarades	En utilisant de façon adéquate le vocabulaire disciplinaire, l'élève décrit des éléments de contenu présents dans la réalisation ou dans l'œuvre musicale.

Le programme de musique comprend trois compétences à développer.
Cependant, un seul résultat apparaîtra au bulletin.

Tout au long de la quatrième année, l'élève devient de plus en plus autonome pour exécuter les tâches demandées.

Principales évaluations et résultats inscrits au bulletin

.	Non	L'élève devra étudier et commenter une œuvre musicale	Oui	L'élève invente en équipe une pièce musicale à l'aide de moyens TIC.	Non	Oui
		L'élève invente une pièce musicale avec divers instruments ou des moyens TIC.	Oui	L'élève devra écouter et commenter une œuvre musicale		Oui
			Oui	L'élève interprète une pièce plus élaborée à la voix et au ukulélé.		Oui

		L'élève interprète en équipe une œuvre vocale et au ukulélé.					
--	--	--	--	--	--	--	--

Principales évaluations et résultats inscrits au bulletin

Musique, 6 ^e année	
Compétences développées par l'élève	
Inventer des pièces vocales ou instrumentales	L'élève utilise de façon consciente chacune des étapes de la démarche de création en utilisant sa voix, des instruments de percussion et des instruments mélodiques. Sa réalisation démontre un rapport étroit entre les éléments du langage musical, les moyens sonores et les éléments de techniques exploités.
Interpréter des pièces musicales	L'élève s'approprie de plus en plus le contenu musical et la technique instrumentale tout en apprenant les règles de musique d'ensemble. Son interprétation contient des intentions expressives claires et est en accord avec le texte musical de la pièce choisie, laquelle est d'une durée variable. L'élève en respecte la structure, contrôle les éléments de techniques appropriés et tient compte des règles relatives à la musique.

Apprécier des œuvres musicales, ses réalisations et celles de ses camarades	L'élève utilise de plus en plus le vocabulaire relié à la musique et découvre des œuvres variées. Il décrit des éléments de contenu dans l'œuvre. À la suite d'activités d'audition, il repère des éléments musicaux, est amené à les comparer d'un extrait à un autre et à y associer des traces d'ordre socioculturel.
Le programme de musique comprend trois compétences à développer. Cependant, un seul résultat apparaîtra au bulletin. Tout au long de la sixième année, l'élève devient de plus en plus autonome pour exécuter les tâches demandées.	

Principales évaluations et résultats inscrits au bulletin						
1^{re} étape (20 %) Du 29 août au 03 novembre		2^e étape (20 %) Du 06 novembre au 16 février		3^e étape (60 %) Du 19 février au 21 juin		
Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Y aura-t-il un résultat inscrit au bulletin?	Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Y aura-t-il un résultat inscrit au bulletin?	Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Épreuves obligatoires MELS / CS	Résultat inscrit au bulletin

	Non	L'élève invente une pièce musicale en variant le choix des éléments du langage à l'aide de moyens TIC.	Oui	L'élève invente en équipe une pièce musicale en variant le choix des éléments du langage à l'aide de moyens TIC..	Non	Oui
		L'élève reconnaît la structure d'une œuvre musicale et peut utiliser le vocabulaire adéquat pour décrire plusieurs éléments de son contenu.	Oui	L'élève peut expliquer les différentes périodes en histoire de la musique et y associer le nom des principaux compositeurs.	Non	Oui
		L'élève devra interpréter une pièce musicale et démontrer une maîtrise de certains éléments techniques, de plus il maîtrise plusieurs règles de musique d'ensemble.	Oui	L'élève interprète en petit groupe une pièce musicale au ukulélé et à la voix et démontre une maîtrise de certains éléments techniques.	Non	Oui

Musique, 872	
Compétences développées par l'élève	
Inventer des pièces vocales ou instrumentales	Avec le soutien de son enseignant, l'élève apprend à inventer de courtes pièces musicales.
Interpréter des pièces musicales	Avec le soutien de son enseignant, l'élève apprend à interpréter de courtes pièces vocales et instrumentales. Il utilise sa voix et quelques instruments simples. Il apprend quelques connaissances liées à la musique.

Apprécier des œuvres musicales, ses réalisations et celles de ses camarades	Avec l'aide de son enseignant, l'élève nomme des contenus présents dans l'œuvre musicale. Il apprend à faire des liens entre ce qu'il a ressenti et l'œuvre entendue.
Le programme de musique comprend trois compétences à développer. Cependant, un seul résultat apparaîtra au bulletin. Tout au long de la première année, l'élève développe les trois compétences avec le soutien de son enseignant.	

Principales évaluations et résultats inscrits au bulletin						
1^{re} étape (20 %) Du 29 août au 03 novembre		2^e étape (20 %) Du 06 novembre au 16 février		3^e étape (60 %) Du 19 février au 21 juin		
Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Y aura-t-il un résultat inscrit au bulletin?	Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Y aura-t-il un résultat inscrit au bulletin?	Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Épreuves obligatoires MELS / CS	Résultat inscrit au bulletin

	Non	Évaluations adaptées des compétences par observation par l'enseignant en consultation avec les autres éducateurs de la classe (enseignants et TES) prenant compte du progrès et des défis individuels de chaque élève.	Oui Oui Oui	Évaluations adaptées des compétences par observation par l'enseignant en consultation avec les autres éducateurs de la classe (enseignants et TES) prenant compte du progrès et des défis individuels de chaque élève.	Non	Oui Oui Oui
--	------------	--	--	--	------------	--

Musique, 873	
Compétences développées par l'élève	
Inventer des pièces vocales ou instrumentales	L'élève apprend à inventer de courtes pièces musicales et à utiliser des éléments mélodiques.
Interpréter des pièces musicales	L'élève interprète de courtes pièces vocales et instrumentales. Il apprend quelques connaissances liées au langage musical. Il utilise sa voix et quelques instruments simples. Il tient compte des gestes de direction (début et fin de la pièce, nuances, etc.).

Apprécier des œuvres musicales, ses réalisations et celles de ses camarades	L'élève nomme des contenus présents dans l'œuvre musicale. Il apprend à faire des liens entre ce qu'il a ressenti et l'œuvre entendue. Il utilise le vocabulaire propre à la discipline.
Le programme de musique comprend trois compétences à développer. Cependant, un seul résultat apparaîtra au bulletin. Tout au long de la deuxième année, l'élève devient de plus en plus autonome pour exécuter les tâches demandées.	

Principales évaluations et résultats inscrits au bulletin						
1^{re} étape (20 %) Du 29 août au 03 novembre		2^e étape (20 %) Du 06 novembre au 16 février		3^e étape (60 %) Du 19 février au 21 juin		
Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Y aura-t-il un résultat inscrit au bulletin?	Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Y aura-t-il un résultat inscrit au bulletin?	Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Épreuves obligatoires MELS / CS	Résultat inscrit au bulletin
	Non	Évaluations adaptées des compétences par observation par l'enseignant en consultation avec les autres éducateurs de la classe (enseignants et TES) prenant compte du progrès et des défis individuels de chaque élève	Oui Oui Oui	Évaluations adaptées des compétences par observation par l'enseignant en consultation avec les autres éducateurs de la classe (enseignants et TES) prenant compte du progrès et des défis individuels de chaque élève	Non	Oui Oui Oui

Musique, 874	
Compétences développées par l'élève	
Inventer des pièces vocales ou instrumentales	Avec l'aide de l'enseignant, l'élève apprend à utiliser chacune des étapes de la démarche de création.
Interpréter des pièces musicales	L'élève apprend à interpréter des pièces de styles variés avec sa voix et différents instruments. Il commence à décrire son interprétation. Il tient compte des gestes de direction (début et fin de la pièce, nuances, etc.).
Apprécier des œuvres musicales, ses réalisations et celles de ses camarades	En utilisant de façon adéquate le vocabulaire disciplinaire, l'élève décrit des éléments de contenu présents dans la réalisation ou dans l'œuvre musicale.
Le programme de musique comprend trois compétences à développer. Cependant, un seul résultat apparaîtra au bulletin. Tout au long de la troisième année, l'élève développe les trois compétences avec le soutien de son enseignant.	

Principales évaluations et résultats inscrits au bulletin						
1 ^{re} étape (20 %) Du 29 août au 03 novembre			2 ^e étape (20 %) Du 06 novembre au 16 février		3 ^e étape (60 %) Du 19 février au 21 juin	
Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Y aura-t-il un résultat inscrit au bulletin?	Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Y aura-t-il un résultat inscrit au bulletin?	Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Épreuves obligatoires MELS / CS	Résultat inscrit au bulletin

	Non	L'élève devra inventer une mélodie simple à l'instrument désigné ou adapté.	Oui	L'élève invente en équipe une courte mélodie à l'aide de TIC	Non	Oui
		L'élève devra interpréter une pièce à un instrument désigné ou adapté.	Oui	L'élève interprète en équipe une pièce à l'instrument désigné ou adapté		Oui
		L'élève devra écouter et commenter une œuvre musicale et démontrer du vocabulaire adéquat.	Oui			Oui

Musique 875	
Compétences développées par l'élève	
Inventer des pièces vocales ou instrumentales	L'élève utilise de façon consciente chacune des étapes de la démarche de création en utilisant sa voix, des instruments de percussion et des instruments mélodiques. Sa réalisation démontre un rapport étroit entre les éléments du langage musical, les moyens sonores et les éléments de techniques exploités.
Interpréter des pièces musicales	L'élève s'approprie de plus en plus le contenu musical et la technique instrumentale tout en apprenant les règles de musique d'ensemble. Son interprétation contient des intentions expressives claires et est en accord avec le texte musical de la pièce choisie, laquelle est d'une durée variable. L'élève en respecte la structure, contrôle les éléments de techniques appropriés et tient compte des règles relatives à la musique.
Apprécier des œuvres musicales, ses réalisations et celles de ses camarades	L'élève utilise de plus en plus le vocabulaire relié à la musique et découvre des œuvres variées. Il décrit des éléments de contenu dans l'œuvre. À la suite d'activités d'audition, il repère des éléments musicaux, est amené à les comparer d'un extrait à un autre et à y associer des traces d'ordre socioculturel.

Le programme de musique comprend trois compétences à développer.
Cependant, un seul résultat apparaîtra au bulletin.

Tout au long de la sixième année, l'élève devient de plus en plus autonome pour exécuter les tâches demandées.

Principales évaluations et résultats inscrits au bulletin

1 ^e étape (20 %) Du 29 Août au 03 Novembre		2 ^e étape (20%) Du 06 Novembre au 16 Février		3 ^e étape (60%) Du 19 Février au 21 Juin		
Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Y aura-t-il un résultat inscrit au bulletin?	Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Y aura-t-il un résultat inscrit au bulletin?	Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Épreuves obligatoires MELS / CS	Résultat inscrit au bulletin
	Non	L'élève devra inventer une mélodie simple à l'instrument désigné ou adapté.	Oui	L'élève devra inventer une mélodie simple à l'instrument désigné ou adapté.	Non	Oui
		L'élève devra interpréter une pièce à un instrument désigné ou adapté.	Oui	L'élève devra interpréter une pièce à un instrument désigné ou adapté.	Non	Oui
		L'élève devra écouter et commenter une œuvre musicale et démontrer du vocabulaire adéquat.	Oui	L'élève devra écouter et commenter une œuvre musicale et démontrer du vocabulaire adéquat.	Non	Oui